

## Feuille de route 2022-2026 « Biocontrôle et biosolutions »

Séance plénière du 1<sup>er</sup> février 2022

*La feuille de route « Biocontrôle et biosolutions » du Conseil régional est saluée par le CESER. Elle a en effet pour objectif de développer et de rendre économiquement viables les biosolutions et produits de biocontrôle nécessaires à la sortie des produits phytopharmaceutiques, appelés communément pesticides. Cette feuille de route participera ainsi à l'accompagnement économique des acteurs régionaux vers l'atteinte des objectifs définis par Néo Terra concernant l'usage d'intrants en agriculture. Les produits de biocontrôle et les biosolutions doivent toutefois être mobilisés dans le cadre d'une volonté de développer l'agroécologie : il ne s'agit pas simplement de se substituer aux pesticides de synthèse, mais aussi de repenser globalement les pratiques agricoles. Pour pleinement atteindre l'objectif de transition agroécologique, la feuille de route devrait par ailleurs s'inscrire plus résolument dans la volonté de préserver la biodiversité, notamment par une gouvernance élargie aux acteurs de la biodiversité et par un suivi spécifique de l'effet des produits de biocontrôle et des biosolutions sur les écosystèmes. Il faut maîtriser les risques pour la biodiversité comme pour la santé humaine d'une massification de l'usage de ces produits.*

La feuille de route est saluée car elle vise à avancer vers la sortie des pesticides de synthèse en développant une filière économique sur le territoire régional

Selon le document du Conseil régional, « le biocontrôle est un ensemble de méthodes de protection des plantes utilisant des mécanismes naturels et reposant sur une gestion des populations de ravageurs (insectes provoquant des dégâts sur les cultures et limitant les rendements) plutôt que sur leur éradication. Les biosolutions englobent les produits de biocontrôle ainsi que les biostimulants, les biofertilisants et bioadjuvants, destinés au monde végétal, mais également les produits nutritionnels destinés à l'élevage, afin d'améliorer la santé des animaux et de réduire l'utilisation des antibiotiques ». Selon le Code rural et de la pêche maritime, repris dans la délibération du Conseil régional, il existe quatre catégories de biocontrôle :

- les macro-organismes : insectes, acariens et nématodes ;
- les micro-organismes : bactéries, virus et champignons ;
- les médiateurs chimiques : phéromones et kairomones (pour perturber les insectes) ;
- les substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Partant du constat d'un contexte régional propice au développement du biocontrôle et des biosolutions, le Conseil régional et ses partenaires ont pour ambition de faire de la Nouvelle-Aquitaine la région « leader » sur les produits relevant de ces catégories. La feuille de route prévoit deux objectifs au service de cette ambition :

- favoriser la sortie des pesticides en massifiant le recours aux solutions de biocontrôle : la feuille de route vise ainsi un doublement de l'utilisation de ces produits dans les exploitations agricoles entre 2021 et 2026 ;
- développer un tissu économique d'acteurs des biosolutions. Le Conseil régional vise une augmentation du chiffre d'affaires du secteur de 25 % par an pour les producteurs de biosolutions sur le territoire, afin d'atteindre 18 milliards d'euros en 2026. La Région fixe également une trajectoire cible en termes d'emplois : passer de 1 000 emplois en 2022 à 1 500 en 2026, soit une augmentation de 50 %.

Il s'agit pour le Conseil régional d'expérimenter des solutions techniques, organisationnelles ou encore juridiques pour lever les freins au développement et à l'utilisation massive de ces produits. Pour cela, en co-pilotage avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et avec le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation, la feuille de route est structurée en quatre axes :

1. fédérer les acteurs du biocontrôle et des biosolutions sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine ;
2. accompagner la recherche et soutenir l'innovation ;
3. faciliter l'accès au marché des produits de biocontrôle et des biosolutions (à noter : pour mettre les produits sur le marché, une autorisation est nécessaire ; les réglementations européennes et nationales définissent les conditions à remplir pour cela) ;
4. accélérer le déploiement des produits de biocontrôle et les biosolutions en Nouvelle-Aquitaine.

Cette feuille de route est saluée par le CESER, pour différentes raisons.

- Premièrement, elle vise à atteindre les objectifs définis dans l'ambition 2 de Néo Terra, que le CESER soutient : sortir des pesticides de synthèse d'ici 2030 et sortir des produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques d'ici 2025.
- Deuxièmement, elle vise à accompagner le monde agricole dans cette transition, en proposant un accompagnement technique au changement de modes de culture et de production, mais également en rendant viables économiquement ces nouvelles pratiques, pour ne pas remettre en cause l'équilibre économique des exploitations. S'il est important que les agriculteurs et agricultrices soient accompagnés techniquement, il faut aussi qu'ils soient accompagnés quant au risque encouru de perte de rendement. Quel partage collectif du risque pris par les exploitants changeant leurs pratiques ? C'est une question à aborder dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route.
- Troisièmement, elle vise à accélérer la recherche pour trouver d'autres solutions afin de protéger les cultures, à fédérer les acteurs et les solutions, à encourager les retours d'expériences pour développer des solutions pertinentes. La structuration publique de la filière contribuera à vérifier la pertinence des produits proposés aux exploitants agricoles.
- Quatrièmement, elle vise à favoriser la production sur le territoire néo-aquitain de ces produits, en développant l'emploi dans le secteur.

Cet objectif de développement d'une industrie des produits de biocontrôle ne doit pas se faire au détriment de l'usage des préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP), dont certaines sont disponibles quasi-gratuitement et ne participeront pas à l'objectif d'augmentation de 25 % du chiffre d'affaires des produits de biocontrôle et des biosolutions. Les expériences déjà accumulées sont précieuses.

Si la Nouvelle-Aquitaine souhaite être précurseur en matière de biocontrôle et de biosolutions, il s'agit bien de s'inscrire dans le cadre des réglementations nationales et européennes, afin que les agriculteurs ne soient pas mis en difficulté par rapport aux productions de leurs homologues d'autres pays ou régions.

- **Veiller à ce que l'ambition de la Nouvelle-Aquitaine d'être pionnière en matière de biocontrôle et de biosolutions ne se fasse pas au détriment de l'équilibre économique des exploitations agricoles de la région. Réfléchir pour cela à un accompagnement du risque pris par les exploitations.**

## L'utilisation des produits de biocontrôle et des biosolutions doit s'inscrire dans la nécessité de repenser dans leur ensemble les pratiques agricoles

C'est bien comme *élément* de la transition agroécologique que les biosolutions et produits de biocontrôle doivent être appréhendés. Il ne s'agit pas simplement de remplacer des produits (les pesticides de synthèse) par d'autres (les produits de biocontrôle et les biosolutions) mais bien de revoir plus globalement les pratiques. Le CESER insiste sur la nécessité de cette approche systémique, certes évoquée dans cette feuille de route à caractère essentiellement économique, mais qui pourrait être mieux mise en avant<sup>1</sup>. Les produits de biocontrôle et les biosolutions sont à mettre au service d'une nouvelle gestion de l'exploitation : il faut en premier lieu améliorer la vie des sols, replanter les haies, reconstituer les écosystèmes, pour ensuite soigner les plantes par des produits de biocontrôle et des biosolutions, en dernier recours. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'agroécologie peut se développer sans équipements numériques sophistiqués. L'usage des produits de biocontrôle doit de toute manière s'effectuer avec un souci de sobriété numérique et de recherche d'autonomie technique.

Le CESER s'est exprimé à plusieurs reprises en faveur de cette transition agroécologique, comme en témoignent ses rapports intitulés *Pour un nouveau pacte social. Réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine*, adopté en mars 2021, et *Enjeux d'une neutralité carbone en 2050 en Nouvelle-Aquitaine*, adopté en juillet 2019.

Cette ambition est également poursuivie par le Conseil régional, au travers de Néo Terra comme de différents dispositifs opérationnels que le CESER a eu l'occasion de saluer. Un retour d'expérience de toutes les politiques menées par le Conseil régional en la matière serait d'ailleurs utile aux acteurs régionaux et au CESER. Le CESER souhaiterait par exemple avoir un retour d'expérience sur l'aide apportée à l'entreprise « ImmunRise », dont la production de micro-algues avait suscité bien des espoirs.

- **Affirmer de manière plus visible que les produits de biocontrôle et les biosolutions ne peuvent s'utiliser en simple substitution des pesticides de synthèse mais qu'ils doivent faire partie d'une révision plus globale des modes de production agricole.**
- **Réaliser un retour d'expérience sur l'ensemble des politiques menées par le Conseil régional en matière de transition agroécologique, afin de donner de la visibilité à celles-ci et d'en tirer des enseignements.**

---

<sup>1</sup> La page 5 de la feuille de route précise ainsi : « *Le recours au biocontrôle nécessite un renforcement du suivi des pathogènes et de l'approche systémique des exploitations, c'est-à-dire la combinaison judicieuse de plusieurs pratiques, et le développement de synergies entre elles. Son déploiement demande une haute technicité et une parfaite connaissance sur les bioagresseurs et la dynamique elle-même des parcelles cultivées. Pour être efficace, il doit s'intégrer dans une gestion globale de l'exploitation (plantation de haies, richesse en matière organique des sols, assolements, diversité des cultures et éléments de paysage,...).* »

Afin de concourir à la transition agroécologique, la feuille de route devrait s'inscrire plus résolument dans l'optique de préserver la biodiversité, par une gouvernance élargie et un suivi spécifique

Les produits de biocontrôle et les biosolutions peuvent être néfastes pour la santé humaine comme pour la biodiversité. À cet égard, il convient de préciser qu'un produit naturel n'est pas par essence vertueux :

- Concernant les *substances* : ce qui compte, ce n'est pas l'origine naturelle ou artificielle, mais bien le caractère actif de la substance, qui peut être inoffensif ou non. De plus, même des molécules naturelles homologuées et considérées comme inoffensives peuvent perturber les écosystèmes lorsqu'elles sont utilisées à grande échelle, en mélange avec d'autres.
- Concernant les *organismes vivants* : les organismes utilisés en biocontrôle peuvent devenir des espèces exotiques envahissantes. En témoigne l'exemple de la coccinelle asiatique, introduite en biocontrôle par l'ancien Institut national de la recherche agronomique (INRA) dans les années 1990 et classée depuis comme espèce invasive. Pour rappel, les espèces exotiques envahissantes constituent l'une des causes principales de l'érosion de la biodiversité dans le monde.

L'objectif de la feuille de route étant une diffusion massive des biocontrôles et des biosolutions, il faut sécuriser la massification envisagée et se doter de garde-fous quant à leur possible impact sur la biodiversité. Différents leviers sont à mobiliser :

- Assurer un suivi global, strict et continu des produits de biocontrôle et des biosolutions, en mesurant en permanence les éventuels risques de l'utilisation de ces produits. La feuille de route mentionne bien une évaluation des impacts des produits, mais surtout du point de vue sanitaire. La dimension « *biodiversité* » doit impérativement être plus fortement prise en compte pour que la feuille de route s'inscrive dans l'approche « *une seule santé* », qui contient aussi l'état des écosystèmes<sup>2</sup>. Il s'agit de ne pas rendre caduques les efforts réalisés par ailleurs en faveur de la biodiversité.
- Élargir la gouvernance actuellement prévue pour la feuille de route aux acteurs travaillant sur la biodiversité, afin qu'ils puissent donner leur avis et indiquer des points de vigilance le cas échéant. En particulier, le comité de pilotage devrait être élargi à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), tandis que le comité d'orientation stratégique pourrait être ouvert à des acteurs d'Ecobiose.
- Les établissements d'enseignement publics comme privés pourraient aussi être mobilisés - y compris leurs exploitations agricoles. Le CESER encourage fortement la Région à poursuivre, dans le cadre de ses compétences, son accompagnement financier dans les investissements dédiés à la transition agroécologique dans les exploitations des lycées agricoles, pour une sensibilisation des étudiants aux biocontrôles et biosolutions. De même, dans le cadre de cette feuille de route, la formation des formateurs semble une nécessité évidente.

La feuille de route prévoit de mobiliser la recherche pour trouver de nouvelles substances actives et de nouveaux procédés. Il conviendrait aussi de mener des études sur le rôle des auxiliaires de culture présents dans le milieu naturel, à l'exemple de celle réalisée sur le rôle des chauves-souris dans la lutte contre le ver de la grappe, démontrant que les chiroptères contribuaient à réduire significativement les dégâts<sup>3</sup>.

Le CESER note la volonté du Conseil régional de rechercher la simplification des processus d'homologation pour que la mise en marché des produits soit moins longue. Cette simplification ne doit toutefois pas aller à l'encontre de l'objectif de garantir l'innocuité des produits pour les humains et pour l'environnement.

- **Élargir la gouvernance de la feuille de route aux acteurs de la biodiversité, pour qu'ils puissent donner leur avis et, le cas échéant, alerter quant aux effets des produits de biocontrôle et des biosolutions sur la biodiversité.**
- **Mieux faire ressortir dans la feuille de route la nécessité d'assurer un suivi de l'effet des produits sur la biodiversité.**
- **Étendre le périmètre de la recherche en menant des études sur le rôle des auxiliaires de culture dans la régulation des ravageurs.**

<sup>2</sup> A noter : l'action 8 prévoit bien de suivre l'impact des produits sur le sol ou la biodiversité.

<sup>3</sup> Viticulture et rôle fonctionnel des chiroptères – Bilan 2019-2020 LPO, UMR SAVE INRAe, Eliomys, CIVB.



---

Proposition de la commission 3 « *Environnement* »  
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY



---

Vote sur l'avis du CESER  
« Feuille de route 2022-2026 « *Biocontrôle et Biosolutions* » »

**111 votants**  
**94 pour**  
**6 contre**  
**11 abstentions**

**Adopté à la majorité**

**Emmanuelle FOURNEYRON**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine